

NOUVELLES AIDES 2020: COMMENT FINANCER VOS NOUVELLES FENÊTRES PVC?

Faire installer des nouvelles fenêtres en PVC, c'est, pour vous, vivre dans un logement plus confortable, faire des économies de chauffage et valoriser votre patrimoine. C'est aussi un excellent moyen de réduire la consommation d'énergie, de préserver l'environnement et de lutter contre le réchauffement climatique. Dans ce cadre, l'État accompagne les contribuables par un nouveau système d'aides piloté par l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat.



DES BÂTIMENTS:

LE PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE





DES AIDES SOUMISES À DES NIVEAUX DE PERFORMANCES THERMIQUES :

Les pouvoirs publics conditionnent l'obtention des aides à l'amélioration des performances énergétiques des logements. Vos nouvelles menuiseries extérieures doivent respecter des critères de performances thermiques minimales:



Pour être éligibles à MaPrimeRénov', au CITE 2020, à l'éco-prêt à taux zéro et à la TVA à 5,5 %, quoi de plus

naturel que de choisir la championne de l'isolation : la menuiserie PVC made in France! PLUS DE





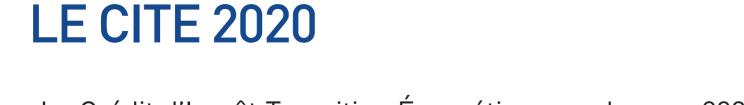




Nouveauté en 2020, MaprimeRénov' est destinée à aider rapidement les ménages modestes et très modestes.

Elle remplacera, à terme, le CITE en étant accessible dès 2021 aux revenus intermédiaires.





Demande à faire en ligne sur <u>www.maprimerenov.gouv.fr</u>

MAPRIMERÉNOV' EN BREF :

de l'habitation principale

• Logements achevés depuis plus de 2 ans • Soumise à conditions de ressources

• Réservée aux propriétaires occupants au titre

- Travaux à réaliser par un professionnel RGE
- ±100€ **/ÉQUIPEMENT** POUR LES REVENUS TRÈS MODESTES PLAFONNÉE À





soumis à conditions de ressources, il est remplacé, en dessous des planchers de ressources, par MaprimeRénov'. Au-delà, il n'est plus accessible aux revenus les plus aisés. Il n'est pas cumulable avec MaprimeRénov'.

LE CITE 2020 EN BREF:



• Logements achevés depuis plus de 2 ans

de l'habitation principale

• Soumis à conditions de ressources • Travaux réalisés par un professionnel RGE et

payés entre le 1/01/20 et le 31/12/20

• Réservé aux propriétaires occupants au titre

DE CRÉDIT



PLAFONNÉ À

• Ouvert aux propriétaires occupants ou bailleurs, y compris en copropriété, aux sociétés civiles non soumises à l'IS (avec au moins 1 personne



• Pas de conditions de ressources • Logement, destiné à habitation principale, achevé depuis + de 2 ans

physique associée)

L'ÉCO-PTZ EN BREF:

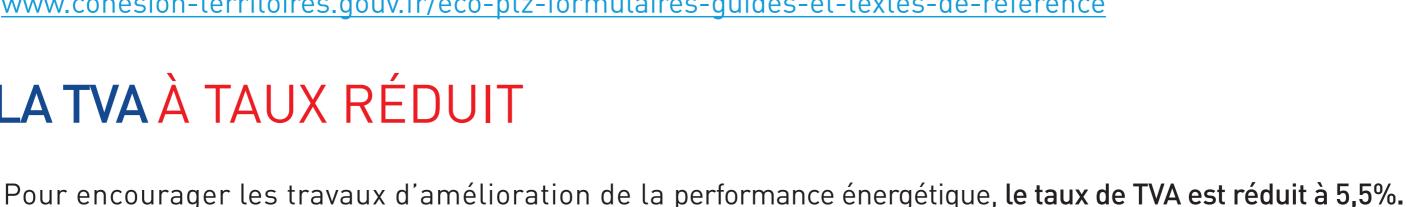
• Travaux améliorant la performance énergétique du logement (selon critères) • Travaux réalisés par un professionnel RGE

MONTANT MAXIMAL DE L'ÉCO-PTZ PAR LOGEMENT :

POUR UNE ACTION DE TRAVAUX SIMPLE (PAROIS VITRÉES)

25000€ POUR UN BOUQUET DE 2 TRAVAUX

30000€ POUR UN BOUQUET DE 3 TRAVAUX OU PLUS



• Ouvert aux propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de propriétaires ; aux locataires et occupants à titre gratuit ; aux sociétés civiles immobilières.



du double vitrage et portes donnant sur l'extérieur. • Travaux réalisés par un professionnel

ÉNERGÉTIQUE:

• Travaux éligibles :

principale.

LA TVA À 5,5% EN BREF:

TAUX DE TVA TRAVAUX TAUX DE TVA TRAVAUX

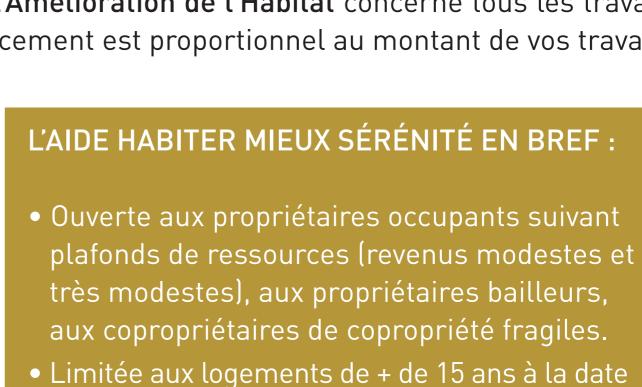
• Le logement doit être achevé depuis + de 2 ans

la dépose, la mise en décharge des équipements.

remplacement de fenêtres simple vitrage par

et occupé à titre de résidence secondaire ou

• Les dépenses éligibles incluent la pose,



de dépôt du dossier

depuis 5 ans sont exclus.



DE RÉNOVATION :

REVENUS TRÈS MODESTES:

MONTANTS DE L'AIDE:





Pour en savoir plus sur ce programme : www.anah.fr

ET SUBVENTIONS RÉGIONALES

pas à vous renseigner auprès de votre Mairie, votre département et votre région. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : https://www.faire.gouv.fr/

Enfin, les régions et collectivités proposent aussi leurs propres subventions pour aider leurs administrés. N'hésitez

LES AIDES